



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

11^{ème} Commission

N° CP-2019-10-11-5

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service Prospective et Politique

Européenne

Promotion du Bilinguisme

STRATEGIE OR

SOUTIEN EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SOCIALE DE LA LANGUE REGIONALE

Résumé : Il est proposé d'attribuer des aides aux projets « théâtre » proposés en langue régionale par trois collèges bilingues du département pour un montant total de 12 500 € pour l'année scolaire 2019-2020.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme qui s'est réunie le 13 septembre 2019.

Lors de sa séance publique du 25 juin 2010, le Conseil départemental a confirmé son soutien financier à la pratique sociale de la langue régionale d'Alsace. Il est notamment prévu de favoriser la mise en œuvre d'une animation théâtrale ou musicale en langue régionale (allemand ou dialecte alsacien) au sein des collèges offrant une filière bilingue dans le département.

Dans les établissements qui ont choisi de proposer cette activité aux élèves bilingues, le projet théâtre fait appel à des professionnels du théâtre scolaire de langue allemande ou en dialecte alsacien, en vue de la préparation d'un court spectacle (45 à 50 minutes) avec le concours des professeurs d'allemand (voire d'autres disciplines enseignées pour partie en allemand).

Cette activité, intégrée dans le temps scolaire, se déroule dans la langue cible durant 11 séances de préparation de 2 heures suivies d'une représentation finale devant les familles, les enseignants et les élèves d'autres classes.

L'aide forfaitaire est de 1 250 € pour un groupe encadré par un animateur.

Les objectifs de ce projet en langue régionale sont multiples :

- favoriser l'expression en langue allemande et en dialecte alsacien,
- permettre l'acquisition d'un vocabulaire étendu,
- faciliter l'utilisation de phrases complètes,
- valoriser le travail des élèves,
- inciter à des relations intergénérationnelles grâce à la dimension linguistique,
- associer les enseignants au projet,
- faire survivre et réactiver un patrimoine culturel à la fois régional et européen,
- faire l'apprentissage de la diversité, de la tolérance et développer la créativité.

Pour l'année scolaire 2019-2020, trois établissements sollicitent le Département pour un montant total de 12 500 € :

- | | |
|--|----------|
| ▪ Collège public GAMBETTA de RIEDISHEIM (2 groupes) : | 2 500 € |
| ▪ Collège privé Jeanne d'Arc de MULHOUSE (4 groupes) : | 5 000 € |
| ▪ Collège privé de l'Assomption de COLMAR (4 groupes): | 5 000 €. |

* * * * *

Au vu de ce qui précède, je vous propose, pour l'année scolaire 2019-2020 :

- ✓ d'accorder des subventions de fonctionnement au titre de la pratique sociale de la langue régionale pour un montant total de 12 500 € telles que détaillées ci-dessous :

- | | |
|---|----------|
| ▪ Collège public GAMBETTA de RIEDISHEIM (2 groupes) : | 2 500 €. |
|---|----------|

Cette subvention sera imputée sur le programme E758, imputation 65-28-65737-2657-311 du Budget départemental 2019 et fera l'objet d'un versement unique sur production impérative du décompte des charges réelles liées à ces animations.

- | | |
|---|----------|
| ▪ Collège privé Jeanne d'Arc de MULHOUSE – Fondation Providence Ribeauvillé (4 groupes) : | 5 000 € |
| ▪ Collège privé de l'Assomption de COLMAR – Association de Gestion (4 groupes) : | 5 000 €. |

Ces subventions seront imputées sur le programme E758, imputation 65-28-6574-2657-311 du Budget départemental 2019 et feront l'objet d'un versement unique sur production impérative du décompte des charges réelles liées à ces animations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT